



PRÉFÈTE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER**
Délégation à la mer et au littoral
Pôle gestion de l'espace littoral et maritime
Affaire suivie par : David HILLAIRE
☎ 02 40 11077 53
david.hillaire@loire-atlantique.gouv.fr

Saint-Nazaire, le 17 JUL. 2018

**Le directeur départemental des territoires
et de la mer**

à

**Madame la Préfète de la région Pays de la Loire
Préfète de la Loire-Atlantique
Direction de la Coordination et du
Management de l'Action Publique
Bureau des Procédures d'Utilité Publique
6 quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1**

Objet : Avenant à la concession des plages de Pornic

Refer. : DDTM44/DML/GELM/PORNIC

La commune de Pornic, suite à sa délibération du 22 juin 2018, a sollicité mon service pour l'obtention d'un avenant à la concession actuelle de ses plages ayant pour but d'autoriser les dérogations d'ouverture à l'année prévues aux articles R2124-18 et 19 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Conformément à l'article R2124-26 de ce même code, je vous prie de trouver ci-joint la délibération de la commune, l'avis préalable du préfet maritime ainsi que le projet d'avenant au contrat de concession.

Ce projet de concession doit faire l'objet, préalablement à son approbation, d'une enquête publique menée dans les formes prévues par les articles R123-1 à R123-27 du code de l'environnement.

La commune de Pornic souhaite une ouverture d'enquête publique le 21 août 2018.

**Le directeur départemental des territoires
et de la mer**

~~La directrice départementale adjointe
déléguée à la mer et au littoral~~